

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE REPENTIGNY
TENUE LE 4 MARS 2014

SONT PRÉSENTS, MONSIEUR LE CONSEILLER NORMAND VENNE ET MADAME LA CONSEILLÈRE DENYSE PELTIER, FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LA MAIRESSE CHANTAL DESCHAMPS.

**(4.11) RÉSOLUTION NUMÉRO CE 143-04-03-14
POSTE CANADA – LIVRAISON DU COURRIER – PROJET DE
CONVERSION AUX BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES**

ATTENDU QUE Poste Canada a annoncé récemment une modification significative de son service de livraison de courrier à domicile en amorçant la transition vers l'utilisation de boîtes postales communautaires à compter de l'automne 2014 dans 11 collectivités du Canada dont Repentigny;

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny n'a pas droit au chapitre en ce qui concerne cette modification à la livraison du courrier sur son territoire puisque Poste Canada a pleine juridiction en cette matière;

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny n'est pas en accord avec cette décision qui touchera tout près de 14 000 adresses;

ATTENDU QUE la Ville a clairement indiqué aux représentants de Poste Canada que des mesures pour les personnes à mobilité réduite doivent être envisagées;

ATTENDU QUE la Ville souhaite ardemment que Poste Canada respecte le cadre urbanistique établi dans l'aménagement et l'installation de boîtes postales communautaires;

Il est

Proposé par : Normand Venne
Appuyé par : Denyse Peltier

.../2

* Pour des fins administratives seulement. L'original est conservé au Service des affaires juridiques et du greffe.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE REPENTIGNY
TENUE LE 4 MARS 2014

SONT PRÉSENTS, MONSIEUR LE CONSEILLER NORMAND VENNE ET MADAME LA CONSEILLÈRE DENYSE PELTIER, FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LA MAIRESSE CHANTAL DESCHAMPS.

(4.11) RÉSOLUTION NUMÉRO CE 143-04-03-14 (suite)
POSTE CANADA – LIVRAISON DU COURRIER – PROJET DE CONVERSION AUX BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES

ET RÉSOLU:

- Que la Ville de Repentigny réitère qu'elle n'est pas en accord relativement à la modification de la livraison du courrier tel que statué par Poste Canada et qu'elle souhaite que des mesures spéciales soient prises pour les personnes à mobilité réduite et que l'aménagement et l'installation des boîtes postales communautaires respectent le cadre urbanistique établi.

ADOPTÉE

Signée ce 10 mars 2014

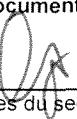
Louis-André Garceau

M^e Louis-André Garceau, greffier

Chantal Deschamps

Chantal Deschamps, PH. D., mairesse

Ce document constitue l'original de la résolution.


Initiales du secrétaire

* Pour des fins administratives seulement. L'original est conservé au Service des affaires juridiques et du greffe.